

Landes hyperatlantiques subsèches

CODE CORINE 31.2351 ; 31.2353 & 31.2354 p.p.

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Landes planitiaires et collinéennes dépendantes d'un climat hyperocéanique.

Établies sur crêtes rocheuses ou sur pentes fortes, sur rankers d'érosion ou cryptopodzoliques, sur podzols humo-ferrugineux (pH > 4,5) à humus mor (ou moder). Sols oligotrophes surtout liés au déficit de phosphore assimilable.

Variabilité

Diversité typologique en rapport avec l'exposition aux vents dominants et donc à l'humidité de l'air ainsi qu'aux modes de gestion historique de ces landes secondaires.

Deux types principaux ont été décrits :

- **la lande à Ajonc de Le Gall et Bruyère cendrée** [*Ulici gallii-Ericetum cinereae*], type le plus courant, plus tolérant à la dessiccation et souvent lié aux usages de fauche, étrépage, ou écobuage ;

- **la lande à Bruyère cendrée et Myrtille** [*Erico cinereae-Vaccinietum myrtilli*], plus rare, localisée autour ou sur les crêtes rocheuses en exposition SW à NW, peu étendue car ne tolérant pas les usages traditionnels évoqués ci-dessus.

Physionomie, structure

Landes rases à moyennes, très ouvertes sur les affleurements rocheux, plus denses et fermées sur les croupes ou les pentes des collines.

Dominance des Bruyères et/ou des Ajoncs, et/ou de la Callune vulgaire dans les stades de vieillissement ou de faible perturbation. Il existe des faciès herbacés, localisés au sein de la lande à Bruyère cendrée et Myrtille, avec la Luzule des forêts (*Luzula sylvatica*) ou la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) qui peuvent constituer une strate peu dense.

Les formes dégradées par le piétinement ou les feux renferment plus de plantes herbacées des pelouses acidiphiles atlantiques [*Agrostion curtisii*, code UE : **6230***], avec notamment l'Agrostide de Curtis (*Agrostis curtisii*), la Laïche à deux nervures (*Carex binervis*).

Les formes stables, mais ouvertes, sont caractérisées par une riche strate de mousses de type « hypnacées » et de lichens, notamment des Cladonies (*Cladonia*).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Agrostide de Curtis	<i>Agrostis curtisii</i>
Ajonc de Le Gall	<i>Ulex gallii</i>
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>
Callune vulgaire	<i>Calluna vulgaris</i>
Gaillet des rochers	<i>Galium saxatile</i>
Luzule des forêts	<i>Luzula sylvatica</i>
Myrtille	<i>Vaccinium myrtillus</i>
Polypode vulgaire	<i>Polypodium vulgare</i>
Danthonie décombante	<i>Danthonia decumbens</i>

Jasione des montagnes	<i>Jasione montana</i>
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>
Potentille tormentille	<i>Potentilla erecta</i>
Solidage verge-d'or	<i>Solidago virgaurea</i>

Confusions possibles avec d'autres habitats

Avec les landes subsèches à Bruyère cendrée et Ajonc nain (*Ulex minor*) [*Ulici minoris-Ericeta cinereae*, code UE : 4030] dans la zone de transition entre les aires des deux Ajoncs : Ajonc de Le Gall et Ajonc nain.

Correspondances phytosociologiques

Landes hyperatlantiques subsèches à Ajonc de Le Gall ; alliance : *Ulicion minoris* ; sous-alliance : *Ulici minoris-Ericenion cinereae* ; groupe d'associations : *Ulici gallii-Ericeta cinereae*.

Dynamique de la végétation

Spontanée

Sur crêtes rocheuses exposées au sud, les contraintes thermiques et la faible épaisseur du sol (ranker) limitent l'expression des espèces les plus compétitives telles l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) ou le Prunellier (*Prunus spinosa*).

Lorsque le sol est plus épais (sols cryptopodzoliques et podzols), la réserve en eau permet l'expression de fourrés préforestiers, particulièrement au sein de la lande à Bruyère cendrée et Myrtille, riches en Prunellier et Poirier cordé (*Pyrus cordata*). Ces extensions sont souvent limitées et créent une certaine hétérogénéité de l'habitat propice à la faune sans toutefois nuire à la flore de la lande à Bruyère cendrée et Myrtille. Il est possible d'observer une évolution de cette lande vers un faciès à Myrtille et Luzule des bois qui est en fait une formation sylvatique sans arbre.

Liée à la gestion

L'effet du piétinement conduit à une régression des lichens et des mousses et à une ouverture propice aux espèces des pelouses acidiphiles de l'*Agrostion curtisii* ou des dalles rocheuses du *Sedion anglici*. Si le piétinement est localisé, il constitue aussi un facteur de biodiversité.

Habitats associés ou en contact

Pelouses pionnières des dalles rocheuses atlantiques [*Sedion anglici*].

Pelouses acidiphiles thermo- à eu-atlantiques [*Agrostion curtisii*, code UE : **6230***].

Fourrés préforestiers à Prunellier et à Poirier cordé [*Ulici europaei-Rubion ulmifolii*, code Corine : 31.83].

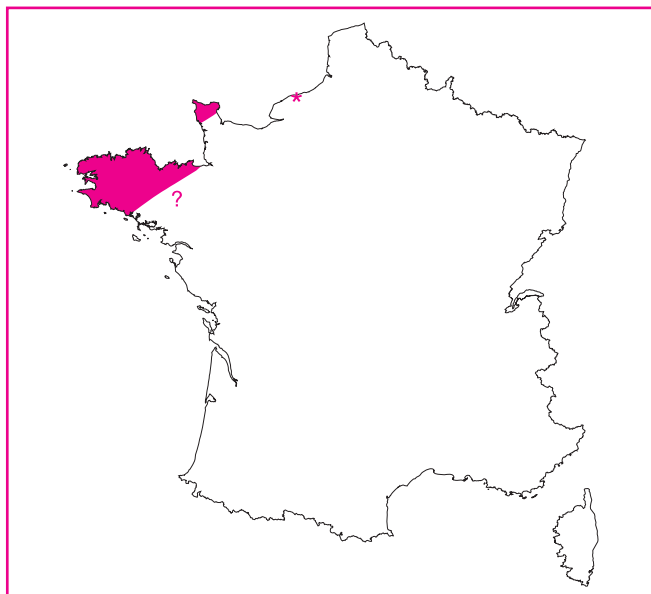
Landes hyperatlantiques fraîches à Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et Ajonc de Le Gall [*Ulici minoris-Ericenion ciliaris*, codes UE : 4020* et 4030].

Forêts acidiphiles atlantiques [*Ilici aquifolii-Quercenion petraeae*, code UE : 9120].

Répartition géographique

Lande à Ajonc de Le Gall et Bruyère cendrée : Haute-Normandie (phare d'Ailly), Cotentin, basse Bretagne.

Lande à Bruyère cendrée et Myrtille : collines de basse Bretagne (Arrée, Montagnes Noires, fragments dans le massif de Paimpont).



Valeur écologique et biologique

Type d'habitat refuge pour un grand nombre de bryophytes et de lichens et pour les éléments des pelouses acidiphiles de contact ou en mosaïque.

Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

UE 1007 - Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Les landes d'étendue limitée aux crêtes rocheuses sont à conserver en raison de leur diversité biologique et paysagère.

Les autres landes sont à gérer pour éviter le boisement naturel ou induit.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Tendance naturelle à une évolution progressive, lente et limitée sur les sols plus profonds vers des fourrés préforestiers et parfois risque aussi d'extension de la Fougère aigle.

Risque d'érosion, en cas de piétinement trop intense, et d'altération du complexe des landes-pelouses xérophiles ; exemple des crêtes « point de vue » et des secteurs touristiques (ex. : sites mégalithiques de Carnac).

Potentialités intrinsèques de production économique

Le type le plus répandu de lande dans cet habitat est le type à Bruyère cendrée et Ajonc de Le Gall, lié aux usages de fauche, étrépage et écobuage. Les produits de la fauche sont traditionnellement utilisés en litière, réputée plus saine que la paille pour les bêtes en stabulation. Ils peuvent être également utilisés pour la constitution d'un fumier adapté aux sols lourds et à la dégradation lente. Leur transformation en compost est encore expérimentale, elle semble fournir un produit fertilisant équilibré.

En revanche, compte tenu de la localisation des landes sur crêtes rocheuses ou pentes fortes, l'exploitation pastorale est difficilement envisageable.

Fort attrait paysager, important pour le tourisme en Bretagne.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Dégradations par le feu et le piétinement : l'ouverture des landes favorise l'expression d'espèces herbacées (Agrostide de Curtis) aux dépens des lichens et mousses qui régressent ; si le piétinement peut être facteur de biodiversité dans un premier temps, il peut également engendrer une forte érosion dans certains cas où il est particulièrement intense (sites touristiques).

Sur les landes les plus exposées, la colonisation par les ligneux est limitée ; en revanche, dans des conditions de sol plus favorables, sur lande à Myrtille en particulier, il y a possibilité de colonisation par le Prunellier ou le Poirier cordé (fourrés préforestiers).

Risque d'extension de la Fougère aigle.

La diversité typologique de ces landes est fortement liée aux usages traditionnels auxquels elles sont soumises ; aussi seront-elles sensibles à toute modification de leur régime d'exploitation : arrêt des pratiques que suit une colonisation par les ligneux, utilisation trop fréquente des feux...

Modes de gestion recommandés

Les objectifs de gestion seront orientés vers le maintien d'une lande dominée par les chaméphytes, en conservant un milieu pauvre en nutriments et des stades dynamiques variés (5 à 15 ans). Ces objectifs devront cependant être intégrés dans la gestion globale des territoires pastoraux où un équilibre doit être maintenu entre les zones de landes, les zones herbacées et les zones de transition.

Pour la lande à Myrtille et Bruyère cendrée qu'il s'agit de conserver pour sa grande diversité biologique et paysagère, il est important de limiter, voire de proscrire, tout mode d'exploitation traditionnelle auquel elle est particulièrement sensible (fauche, étrépage, écobuage). Les modes de gestion seront principalement orientés vers la limitation de la colonisation par les ligneux à partir d'un certain degré de recouvrement, les fourrés préforestiers créant une hétérogénéité intéressante pour la faune et la flore. Des opérations de déboisement ponctuel peuvent être envisagées.

Pour la lande à Bruyère cendrée et Ajonc de Le Gall, la principale menace est la colonisation par les ligneux ; celle-ci pourra être limitée par des opérations ponctuelles de débroussaillage ou le maintien des usages traditionnels d'exploitation.

La fauche peut être utilisée pour l'entretien de ces landes dont elle favorise la régénération ; dans ce cas, elle sera réalisée environ tous les dix ans. Cette pratique n'est cependant applicable que sur les secteurs les moins en pente. Si elle peut être réalisée, il est important que les produits de la fauche soient exportés et qu'elle ne soit pas intégrale (gestion en mosaïque) sous peine d'engendrer une uniformisation de la structure de la lande, défavorable à la diversité spécifique faune/flore. La fauche constitue également un bon moyen de lutte contre l'extension de la Fougère aigle, à condition que celle-ci soit répétée de manière à épuiser les rhizomes et qu'elle soit suivie d'un pâturage.

L'étrépage (pour les sols les plus profonds) correspond à la mise à nu du sol minéral par suppression des horizons superficiels du sol (extraction de la terre de Bruyère). En phase de restauration, il est surtout réalisé pour rajeunir le milieu et permettre à celui-ci de se régénérer, mais il représente également un bon moyen de lutte contre les espèces colonisatrices comme la Molinie. L'étrépage doit être préconisé avec précaution, vu ses conséquences sur la faune du sol notamment. Il est à éviter sur des sols particulièrement soumis à l'érosion.

Lutte contre l'extension de la Fougère aigle.

Lutte contre l'érosion : la restriction de l'accès à la lande peut s'avérer nécessaire dans certains cas (pose de clôtures...).

Autres éléments susceptibles d'influer sur le(s) mode(s) de gestion pris en faveur de l'habitat

Fort intérêt patrimonial pour des espèces de lichens et de mousses.

Compte tenu de la présence de l'Escargot de Quimper, encadrer très strictement, voire proscrire, toute utilisation du feu comme technique de gestion de l'habitat.

Exemples de sites avec gestion conservatoire ou intégrée

Phare d'Ailly (76).

Les monts d'Arrée et les Montagnes Noires.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Absence de données.

Bibliographie

ACTES DU SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR LA GESTION DES LANDES ATLANTIQUES, 1998.

CHOISNET G., 1992.

CLÉMENT B., 1978 et 1987.

CLÉMENT B. *et al.*, 1980a.

CLÉMENT B. *et al.*, 1980b.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE et CONSERVATOIRE RHÔNE-ALPES DES ESPACES NATURELS, 1998.

DE BEAULIEU F. et FICHAUT B., 1992.

DURFORT J., 1992.

FORGEARD F., 1987.

GEREPI, 1997.

HOOSAERT-PALAUQUI M., 1980.

INSTITUT RÉGIONAL DU PATRIMOINE, 1995.

MAURICE L., 1986.

PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE et DRAF BRETAGNE, 1998.

PICHON P., 1992.

« Pour en savoir plus »

Université de Brest, SEPNB, conservatoire botanique national de Brest.